

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 09 OCT. 2013

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : 552VL 2013  
Nos réf. : 2013-000772  
Affaire suivie par : Pierre DROSS  
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,  
à

Monsieur le Président du Conseil Régional  
Languedoc-Roussillon  
A l'attention de Monsieur Cyril DALL'AVA  
201 avenue de la Pompignane  
34064 MONTPELLIER

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**Projet de modernisation et mise aux normes de l'aéroport Sud de France à Carcassonne déposé par le  
Conseil Régional Languedoc-Roussillon.**

Par courrier reçu le **07/08/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de modernisation et mise aux normes de l'aéroport Sud de France à Carcassonne.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND